

VERIFICATION DES SOCIETES A MISSION

Exigences normatives

Processus



SAINT GERMAIN AUDIT

Vérification des sociétés à mission

Indépendance et impartialité

En tant qu'Organisme Tiers Indépendant (OTI), accréditation COFRAC N° 3-2246 (portée disponible sur www.cofrac.fr), Saint-Germain Audit (SGA) accorde une importance primordiale à l'indépendance, l'impartialité et la confidentialité dans l'exercice de ses missions de validation et de vérification.

- 1 Un engagement fort
Conscients que nos décisions peuvent avoir un impact significatif pour nos clients, nous nous positionnons comme un acteur impartial, capable de garantir une évaluation objective et indépendante.

- 2 Une gestion stricte des risques
Conformément aux exigences de la norme ISO 17029, SGA met en œuvre des procédures rigoureuses d'identification, d'analyse et de contrôle des risques liés à l'impartialité et aux conflits d'intérêts. Ces procédures sont appliquées en amont de chaque mission afin d'assurer :
 - ✓ L'absence de conflit d'intérêt,
 - ✓ Une vérification transparente et neutre,
 - ✓ Le respect absolu de la confidentialité des informations traitées.

Nos experts à vos côtés

Vérification des sociétés à mission

Face aux attentes croissantes de la société et des parties prenantes, notre équipe d'auditeurs expérimentés assure, via une approche rigoureuse et personnalisée, la vérification de la qualité et de la sincérité des informations publiées par nos clients sociétés à mission, notamment en matière :

D'environnement

De responsabilité
sociétale

De
développement
durable





Notre processus de vérification des sociétés à mission

La vérification de "Société à Mission" vous permet d'affirmer votre engagement envers une économie plus durable et responsable. Avec une approche pragmatique et collaborative, nous vous guidons pas à pas pour que votre entreprise atteigne ses objectifs de mission.

Référence de notre programme applicable : Ressources_Présentation
SGA - Programme de Vérification - OTI - Modèle_V7

Notre processus de vérification des Sociétés à Mission

- 1 Initiation de la Mission**
Comprendre vos enjeux, votre contexte et votre activité pour une vision objective et pragmatique de votre mission.
- 2 Évaluation de la Cohérence**
Vérifier la cohérence entre vos objectifs sociaux, environnementaux et de gouvernance, de la raison d'être et votre activité.
- 3 Contrôle de l'Exécution des Objectifs**
Analyser le niveau d'engagement du comité de mission et sa pertinence par rapport à la mission de votre entreprise.
- 4 Révision de la Vérification**
Vérifier l'exécution des objectifs statutaires en examinant les objectifs opérationnels et les indicateurs clés de suivi.
- 5 Décision**
Émettre un avis motivé, soit de respect, de non-respect ou d'impossibilité, après une revue approfondie des éléments recueillis.

Étape 1 : Initiation de la mission

Prise de connaissance

de la société, de sa mission, de sa raison d'être, des objectifs inscrits dans les statuts, du comité de mission, de sa feuille de route opérationnelle ainsi que de tous les documents utiles à la compréhension de l'activité dont les rapports de mission.

Appréciation des enjeux

structuration et de la formalisation de votre démarche, du modèle de mission et des modalités d'intervention (nature et périmètre des travaux, planification).

Etablissement de la lettre de mission

Engagement formel par une lettre de mission, échange collaboratif via des entretiens sur l'adéquation entre votre raison d'être, les objectifs statutaires et l'activité de la société.

Engagements de la Direction

Appréciation de l'engagement de la Direction au regard des attentes des principales parties prenantes internes et externes.

Étape 2 : Evaluation de la cohérence

Analyser la cohérence entre la raison d'être et les différents objectifs (statutaires, opérationnels et les indicateurs mis en place).

Apprécier la cohérence de votre mission statutaire par rapport à votre activité et la concordance entre les objectifs fixés, les principaux enjeux sociaux et environnementaux, les orientations et les moyens (financiers et non-financiers).

Évaluer vos indicateurs clés de performance (KPI) et la trajectoire définie par l'entreprise, ainsi que la structuration et la formalisation de votre démarche.

Évaluer la gouvernance et l'organisation déployée pour réaliser la mission via des entretiens, et consulter le comité de mission pour connaître son point de vue sur la cohérence de la mission.

Étape 3 : Contrôle de l'exécution des objectifs



Évaluation de la sélection du comité de mission et sa pertinence par rapport à la mission de votre entreprise.

Apprécier la réalité des travaux du comité de mission (échanges, gouvernance, degré d'engagement, etc.).



Appréciation de la nature des échanges entre l'entreprise et le comité de mission dans le cadre de la rédaction du rapport de mission.



Évaluer la qualité des informations principales en examinant les procédures de reporting et contrôles, tests détaillés, analyse des données, entretiens et revue documentaire.



Vérifier que le comité de mission a nourri les réflexions sur la réalisation de la mission ainsi que de la présentation et de la cohérence des éléments du rapport du comité de mission.

Étape 4 : Révision de la vérification

Examen

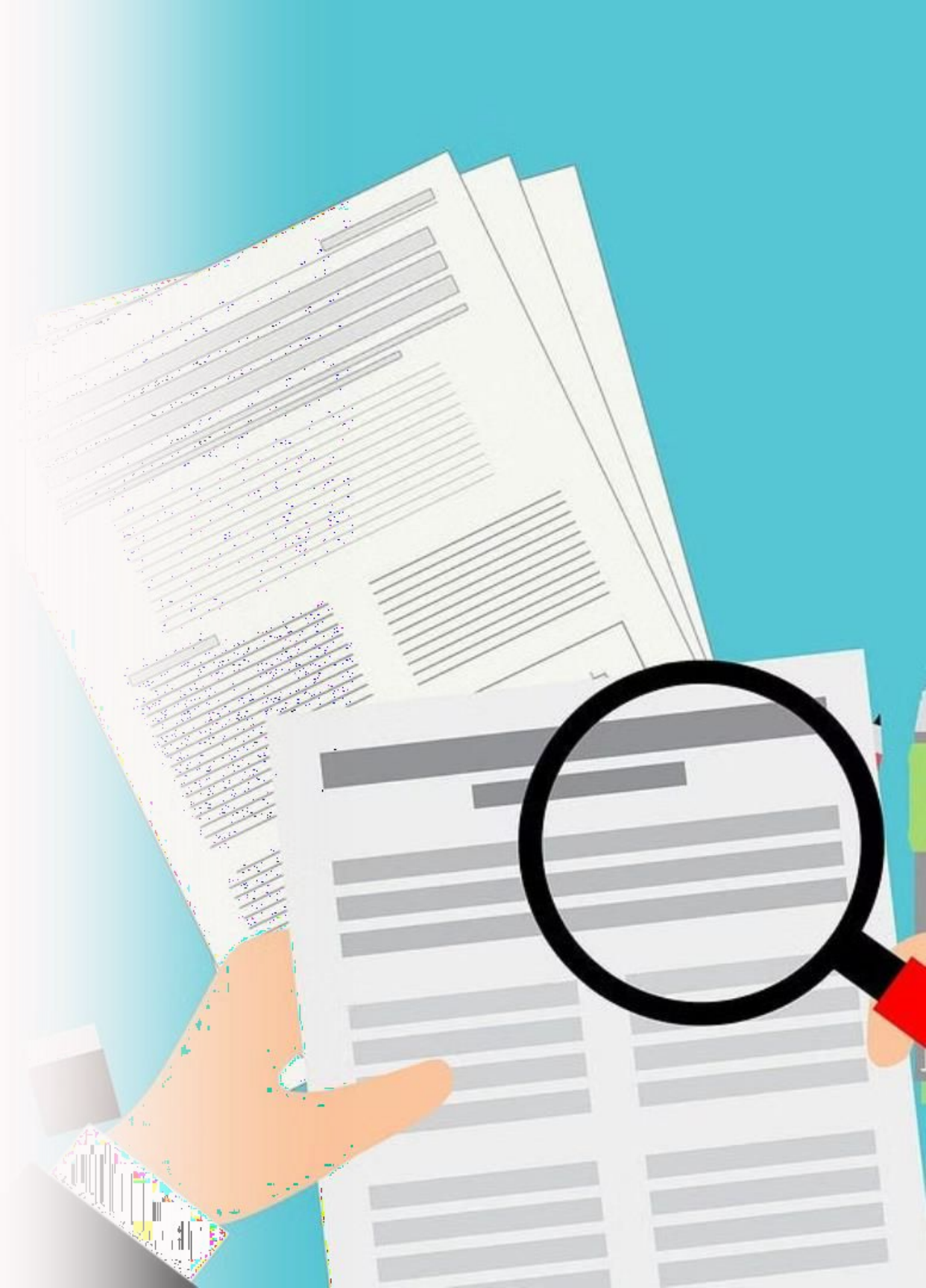
Examiner et relire les résultats obtenus, apprécier les moyens financiers et non-financiers mis en œuvre et leur adéquation au regard de l'évolution de votre activité sur la période.

Vérification

Vérifier l'exécution des objectifs par le biais des conclusions du comité de mission et analyser les résultats communiqués dans le rapport du comité de mission.

Fiabilité & sincérité

Analyser l'impact des circonstances extérieures dans l'exécution des objectifs, le cas échéant, et vérifier la présence et la fiabilité de vos indicateurs ainsi que de leur sincérité.



Étape 5 : Décision

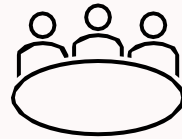
Opinion

(Respect / Non-respect
/ Impossibilité)



Signature
de l'avis motivé

Synthèse
des constats et
conclusions



Réunion de
clôture
motivant l'avis avec
reprise des constats



Modalités de traitement des faits découverts après l'émission de l'avis

La société vérifiée par notre équipe est tenue de nous informer de toute évolution de contexte ayant une incidence directe ou indirecte sur l'avis émis.

Si des informations nouvelles sont obtenues, après la date de la délivrance du rapport, sur des faits intervenus pendant la période couverte par la vérification, susceptibles d'affecter de manière significative son avis motivé, nous :

- **en informons dans les meilleurs délais l'entité** pour apprécier si ces faits sont de nature à avoir une incidence sur le respect des objectifs sociaux et environnementaux ;
- **prenons les mesures appropriées**, notamment en discutant de la situation avec l'entité et en déterminant si l'avis motivé nécessite d'être révisé ou retiré.

Si l'avis motivé nécessite une révision, nous effectuerons les diligences nécessaires à la délivrance d'un nouvel avis incluant les motifs précis de la révision.

Conformément au paragraphe 9.8.3 de la norme 17029, SGA n'est pas tenu de communiquer à d'autres parties intéressées sur le fait que la fiabilité de l'avis initial peut désormais être remise en cause au regard de faits ou informations nouveaux.

Nos atouts

Dans un environnement réglementaire en constante évolution, l'audit doit être réalisé dans un cadre éthique irréprochable.

SGA, Commissaire aux Comptes et Organisme Tiers Indépendant, a développé une méthodologie de vérification robuste et structurée, répondant aux exigences des normes professionnelles et contribuant activement à la démarche d'amélioration continue de ses clients en matière de durabilité.

Notre processus de gestion des plaintes et des appels

Conformément aux exigences de la norme ISO 17029, SGA a mis en place un dispositif rigoureux garantissant :

L'impartialité et l'indépendance
des missions

L'objectivité des vérifications
effectuées

La confidentialité des informations
échangées

Prévention des conflits d'intérêts

- 📌 Avant chaque mission, une analyse approfondie des risques est réalisée pour identifier tout conflit d'intérêt potentiel.
- 📌 Une veille continue est assurée pour préserver l'intégrité des activités de SGA en tant qu'organisme de vérification.

Traitement des plaintes et des appels

- 📌 Un processus spécifique de gestion des plaintes et des recours a été mis en place afin de garantir :
 - ✅ Une transparence totale,
 - ✅ Un traitement rapide et efficace,
 - ✅ Une réponse objective et documentée.

Nous contacter



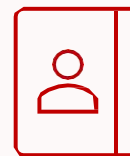
Email

contact@saint-germain-audit.com



Téléphone

01 56 24 99 73



Adresse

32 rue de Paradis – Immeuble CIAT

75010 Paris



